RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Correspondance : case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 327 29 59
Télécopieur 022 327 01 00

mok

PR 219

Genève, le 12 décembre 2002
2, rue de l'Hôtel-de-Ville

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers
administratifs
de la Ville de Genève
1211 GENEVE 3

814/02

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers administratifs,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 23 novembre 2002, concernant :

un crédit budgétaire supplémentaire 2002 de 268 000 F destiné à des travaux de mise en conformité aux normes incendie AEAI des espaces de rassemblement dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève

et vous informons que nous en transmettons copie aux départements et services suivants

- Finances
- Instruction publique
- Sécurité civile

afin d'en obtenir les préavis nécessaires.

Sauf remarques des départements ou services susmentionnés, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la Loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général du département
de l'intérieur, de l'agriculture
et de l'environnement :

Claude Convers

Date d'affichage : 30 novembre 2002
Fin délai référendaire le : 9 janvier 2003